



Le Chambryzien

Novembre 2025 Trimestriel

N°93

Une sacrée réussite !

Il y a tout juste un an, Didier formulait un souhait : « que Chambry organise une journée en soutien à l'AVACS ». Les associations ont répondu immédiatement et avec enthousiasme à ce projet, largement soutenu par la municipalité qui a aussitôt mis tous les moyens matériels et humains à disposition. La machine était lancée, sans trop savoir où l'on allait, nous avons tout d'abord élaboré un programme de festivités. Au cours de nombreuses réunions, petit à petit, le schéma de cette journée du 21 septembre se dessinait et se concrétisait. Très vite nous nous sommes aperçus que les Chambrysiens (et pas que) étaient sensibles à cette cause, 140 repas étaient réservés.

La météo nous a fait peur, mais le 21 au matin, environ 150 personnes étaient là, prêtes au départ pour arpenter les chemins nettoyés et balisés. Au retour des 8 km de rando, Monsieur le Maire accompagné de ses Adjoints a offert le pot de l'amitié, moment très convivial.

Puis le repas a été servi à la salle omnisport où chacun a pu se restaurer copieusement dans une ambiance "champêtre", à l'image de l'esprit de notre village. L'après-midi, différents stands étaient proposés.

Plus de 200 bracelets ont été vendus. De nombreux dons ont été remis par des particuliers.

Les Associations ont chacune remis des dons. La Municipalité avait également fait voter, lors du dernier conseil municipal (voté à l'unanimité), un don d'une valeur de 1 euro par habitant.

À la fin de cette belle journée, Chantal et Fabienne, représentantes de l'AVACS, ont reçu la jolie somme de 5000 euros, grâce à la générosité des Chambrysiens et Chambrysiennes et autres participants, sans qui rien n'aurait été possible.

Merci à toutes et à tous.

La Municipalité et les Associations
Chambrysiennes



Commémoration

Comme les années précédentes la commune commémore la journée du deuil national allemand instauré à la mémoire de toutes les victimes de guerre de toutes les nations. A cette occasion M. le Maire et le conseil municipal invitent les élèves de CM1 et CM2 du regroupement pédagogique intercommunal et leurs familles à cette commémoration. Cette journée dédiée au souvenir des victimes de guerre et des actes de violences est une occasion importante pour réfléchir ensemble sur les valeurs de paix, de solidarité et de respect entre les générations.



Sécurité

La Police Municipale Intercommunale est composée de 8 agents armés. Les locaux sont situés au 1 rue Louise Michel à Nanteuil-les-Meaux. Elle est joignable au 01 83 69 00 27.

Les horaires sont les suivants :

	Du 1 ^{er} mars au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 28 février
Lundi, Mardi, Jeudi	8h00 - 18h00	
Mercredi	9h40 - 18h00	
Vendredi	8h00 - 22h00	8h00 - 20h00
Samedi	15h00 - 22h00	13h00 - 20h00

Elle est compétente dans 23 communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux.

Il s'agit avant tout d'une police de proximité assurant une présence visible, rassurante pour la population et dissuasive pour les délinquants.

La Police Municipale Intercommunale travaille en partenariat avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale, en fonction des zones concernées.

En cas de départ en vacances, la Police Municipale Intercommunale assure des sécurisations de domicile dans le cadre de l'opération tranquillité vacances. Ce service est entièrement gratuit. Pour en bénéficier, il suffit de vous rendre à la mairie et de remplir le formulaire dédié.

Plateforme de compostage partagé

Le 16 octobre 2024 il a été implanté le premier point de compostage partagé à l'angle de la ruelle de la Jacqueline et du chemin des Dames de Fontaine. Compte tenu des résultats obtenus il a été décidé d'installer un second point de compostage à proximité de la mare aux canards et à l'extrémité de la rue des Prés. Ce dernier a été inauguré le 12 septembre 2025, il s'inscrit dans la continuité des actions que mènent le conseil municipal en faveur de la transformation organique. L'objectif étant d'accompagner les habitants qui conscient des enjeux liés à la réduction des déchets souhaitent limiter leurs ordures ménagères. L'occasion de découvrir pour certains comment utiliser ces bacs de compost pour réduire leurs déchets alimentaires et produire un amendement organique 100% chambrysiens.

En cette circonstance, il a été tamisé et distribué le compost venu a maturité du 1^{er} site de compostage. La collectivité a également récupéré de l'engrais pour fertiliser les sols de la commune.



Respect d'autrui

Il est rappelé que :

- La loi interdit la présence de poubelles sur le trottoir en dehors des horaires de ramassages. Pendant la période de ramassage des déchets verts, la collecte s'effectue le lundi matin, il est demandé de sortir les sacs uniquement la veille du jour de collecte.
- Votre chien doit être tenu en laisse sur le domaine public quelle que soit la race, le propriétaire d'un animal est responsable du dommage qu'il peut causer. Marcher dans les déjections canines ne porte pas bonheur ! Merci d'utiliser les sacs prévus à cet effet et mis gratuitement à votre disposition sur l'ensemble de la commune.
- Le stationnement est considéré comme abusif lorsque le véhicule stationne sur la voie publique, au même endroit pendant plus de 7 jours.

Dans le cas de stationnement envahissant, il est recommandé d'essayer en premier lieu de régler le problème à l'amiable. Si cette solution n'est pas envisageable, ou si le comportement se répète, vous pouvez avoir recours aux forces de l'ordre. Il est important de signaler les infractions pour maintenir l'ordre public et faciliter la circulation.

Repas automnal



L'artiste peintre Monet avait inspiré cette année Danielle pour sa conception des menus. C'est dans cette ambiance douce et fleurie que les aînés de la commune et d'ailleurs se sont retrouvés à la salle des fêtes pour converser, s'amuser et bien sûr se restaurer ! Discours de M. le Maire et repas servi par le Château Marysien furent appréciés. Souhaitons à toutes et à tous une bonne santé afin que cette rencontre traditionnelle du mois d'octobre perdure !

Plan local d'urbanisme

Le dossier projet PLU arrêté, accompagné d'un registre d'enquête a été mis à disposition du public pendant la durée de l'instruction en mairie.

Tous les documents étaient consultables sous format dématérialisé sur le site internet de la commune.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le commissaire enquêteur a présenté les remarques orales et écrites du public, consignées dans un procès-verbal de synthèse auquel la commission communale d'urbanisme a apporté réponses et commentaires.

Monsieur le commissaire enquêteur a ensuite remis à M. le Maire son rapport et ses conclusions dans le délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Ainsi à l'issue de l'analyse, conformément au code de l'urbanisme, le PLU révisé pour tenir compte des avis et observations qui ont été joints au dossier d'enquête et au rapport du commissaire enquêteur a été soumis au conseil municipal en vue de son approbation lors de la séance du 4 septembre 2025.

Après l'exposé de M. le Maire le conseil municipal a approuvé les conclusions du commissaire enquêteur. Le projet sera communiqué à M. le Préfet de Seine et Marne pour contrôle de légalité avant d'entrée en vigueur.

Travaux

Chemin de la côte rôtie :

Le chemin vicinal ordinaire N°5, menant au hameau de Mansigny et renommé officiellement «chemin de la côte rôtie» s'est vu bénéficié d'une remise en état. En effet, au regard du nombre croissant d'habitations dans le hameau et du passage des agriculteurs, il était nécessaire d'intervenir. La chaussée a été recouverte d'un nouveau tapis de roulage depuis la route départementale 38 jusqu'à l'orée du bois à l'autre extrémité.



Eglise :

L'église a été dotée d'un nouveau panneau d'affichage extérieur situé sur le pilier gauche de l'entrée. Nous en profitons pour rappeler que les affichages de toutes natures sont proscrits sur la porte d'entrée de l'église afin de conserver l'état de celle-ci qui souffre déjà par les intempéries et le temps qui passe.

Rentrée scolaire

Une vingtaine de petits a franchi pour la première fois ce 1^{er} septembre la grille de l'école ! On pouvait lire sur les visages une appréhension et quelques larmes vite dissipées par la découverte avec leurs parents des salles de classes. Les enseignants avaient tout préparé pour les accueillir dans la convivialité. Souhaitons à tous petits et grands une très bonne année scolaire pleine de découvertes culturelles et d'enrichissement intellectuel

Urbanisme

Nous souhaitons rappeler que tout travaux qui peut être visible depuis l'espace public, que ce soit vu de la voie publique ou bien depuis les chemins ruraux, doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux en mairie via le cerfa 16702 (ex : changement de volets en volets roulants, ravalement de façade, réfection de toiture, installation de panneaux solaires, installation ou changement de clôture, de portail, véranda, pergola, changement de menuiserie, etc.).

Il est également important de disposer de l'autorisation de la mairie avant de commencer à effectuer les travaux. Nous sommes conscients que les entreprises soient pressées de les réaliser pour réceptionner au plus vite votre règlement mais nous vous demandons de bien leur mentionner qu'aucune intervention ne peut avoir lieu avant la réception de cette autorisation. En effet, en cas de refus la mairie peut se retourner contre le parcellaire (c'est-à-dire vous) et non contre l'entreprise. Il est donc important d'attendre le retour de la mairie.

Si la société vous propose d'effectuer les démarches administratives relatives à cette déclaration de travaux à votre place, n'hésitez pas à contacter la mairie pour savoir ce qu'il en est de l'avance du dossier. Certaines d'entre elles n'hésiteront pas à vous dire qu'ils ont eu l'accord alors que ce n'est pas le cas.

Comptant sur votre vigilance.

L'importance des VOILETS dans l'aspect pour l'harmonie patrimoniale.

Comme tout travail modifiant l'aspect extérieur, le changement de volets est soumis à une déclaration préalable de travaux (DP), si ceux-ci ne sont pas remis à l'identique.

La DP permet à la mairie de vérifier les règles d'urbanisme en vigueur.

QUAND ILS SONT AUTORISÉS, les volets roulants sur façade ou pignon, s'ils sont vus du domaine public,



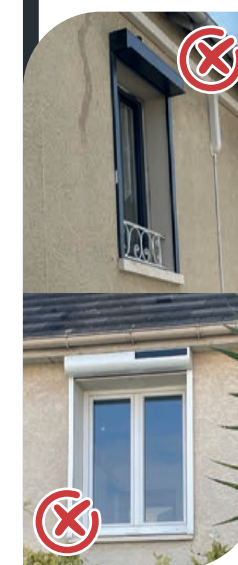
doivent avoir le boîtier ou mécanisme ENCASTRÉ dans la maçonnerie. Ils ne doivent surtout PAS ETRE EN SAILLIE.

Passer de volets battants à des volets roulants est un changement d'aspect donc il y a obligation à une DP. Selon la visibilité, l'environnement, l'église : il y aura AUTORISATION OU PAS.

Ne copiez pas les installations qui ne répondent pas à ces consignes : elles ont été faites sans DP, ou pire avec travaux autorisés mais dont le montage ne correspond pas à la demande...

Pensez au maintien de la beauté et de l'harmonie de notre village.

Cet objectif « collectif » justifie que chacun réfléchisse à l'esthétique de sa propre maison... donc de la commune.



Chambry Agenda

Novembre

Mardi

11

Commémoration 14-18
Anciens combattants
Crégy-les-Meaux

Dimanche

16

Deuil national allemand
Anciens combattants
Chambry

Décembre

Samedi

13

Dimanche

14

Arbre de Noël
Commune et Amicale Scolaire

Jeudi

18

Distribution Colis des Anciens
de 10h00 à 12h00

Janvier

Vendredi

9

Vœux de la municipalité
Commune

Dimanche

11

Galette
Anciens combattants
Salle des fêtes

Février

Dimanche

15

Après-midi récréative
de l'Amicale Scolaire

Mairie de Chambry

10 Rue de la ville, 77910 Chambry
01 64 34 04 77 - mairie-chambry@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi de 14h00 à 18h00
Mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

Informations utiles

Police secours : 17 - Pompiers : 18
Gendarmerie de Saint Soupplets : 01 60 01 50 07
Police intercommunale : 01 83 69 00 28

Responsable de publication : André Delalande
Création & impression : Mak2 - Saint Soupplets - Tél. 01 60 01 59 87
Crédits photos : Mairie de Chambry - freepik.com
Imprimé en 500 exemplaires - Ne pas jeter sur la voie publique

Rappel Collectes

Tous les déchets sont à sortir la veille
Pour tout problème de ramassage, contactez :
collecte.dechets@meaux.fr



Collecte des ordures
ménagères :
Les Mercredis



Collecte sélective :
Les jeudis

Collecte des déchets verts :
Les lundis d'avril à novembre

Extra-ménagers

Sur rendez-vous : <http://www.agglo-paysdemeaux.fr>

Déchèterie
Déchèterie de Meaux
Tél. 01 60 24 75 70

Pays
de
Meaux
Communauté d'agglomération

Le coin des associations

Amicale des Anciens

L'Amicale des Anciens de Chambry avec des
adhérents plus que dynamiques !
C'est ainsi que :

- Le 24 juillet, 28 d'entre eux ont répondu
présents à l'Apéro Dinatoire 2^{ème} édition pour
déguster la sangria estivale et le buffet froid
préparé par les membres du bureau.
- Le 18 septembre, 35 se sont régalez avec le
poulet basquaise.
- Le 21 septembre, ils se sont majoritairement mobilisés pour soutenir les
actions de l'AVACS en venant randonner, déjeuner et jouer à divers jeux, un
bel exemple de solidarité pour les jeunes générations !
- Depuis la rentrée de septembre, quelques-uns d'entre eux ont rejoint les
différents cours de gym proposée par l'Amicale Scolaire, un vrai souhait de
garder forme, mobilité, souplesse et équilibre du corps et de l'esprit.
- Le 2 octobre, cartons pleins pour le loto ou de nombreux lots ont été
distribués, bravo aux gagnants et un grand merci aux donateurs.
- Les perspectives festives de fin d'année sont les deux sorties parisiennes
organisées conjointement avec l'Amicale scolaire et le goûter de Noël.
- C'est avec une grande émotion que notre doyenne Micheline GERARD a fait
ses adieux à l'Amicale des Anciens pour aller vivre dans un foyer logement
près de sa famille. Des photos souvenirs et une plante lui ont été offertes, la
remerciant pour son engagement et sa grande lucidité et lui souhaitant de
belles années dans son nouveau cadre de vie.



La prochaine assemblée générale aura lieu courant janvier 2026, l'occasion
de rejoindre cette association. La date sera précisée sur l'affichage public.



Soyez les bienvenus ! Profitez des activités de l'association : sports adultes/
enfants, accueil de loisirs, bénévolat, sorties, voyage, animations...
(consultez : sites.google.com/site/aschambry/accueil)

Communiquez sur : aschambry@laposte.net

Merci aux nombreux participants à la soirée du LOTO de ce 11 octobre.

Calendrier :

- Mercredi 12 novembre : La Michodière « La Jalousie » Sacha Guitry
- Samedi 13 et dimanche 14 décembre : les Arbres de Noël
- Mercredi 17 décembre : Opéra de Paris-Bastille « Notre Dame de Paris »
- Dimanche 15 Février : après-midi récréatif
- Samedi 7 mars : dîner Choucroute (attention, vacances scolaires)
- Mai 2026 : tour de Sicile et fête champêtre